



Mode d'emploi "TAF" /// Technicienne et technicien

Juillet 2013

SOMMAIRE //////////

La base « TAF » (« Techniciens, Artistes, Figurants » en régions) est développée par Film France en partenariat avec la Maison de l'Image Basse-Normandie.

La base « TAF », qui permet aux comédiens et techniciens professionnels de s'inscrire en ligne et aux commissions du film locales de donner leurs contacts aux productions, est commune à tous les bureaux d'accueil ou commissions du film français.
D'une région à l'autre, les règles d'inscription peuvent être un peu différentes.
Vous avez, dans ce document, les règles générales en noir, en bleu celles applicables à la BRETAGNE et *en italique les mentions que nous avons rajoutées pour faciliter votre (ré)inscription.*

RAPPELS GENERAUX

Accès à la base « TAF » :
La base « TAF » du réseau Film France est accessible depuis la version française du site internet de Film France : **www.filmfrance.net**

Inscription dans plusieurs régions :
Un technicien professionnel est autorisé à s'inscrire dans 1 à 2 régions :
- dans la région de son adresse fiscale
- et/ou dans une région de son choix où il a une adresse secondaire

Vous pouvez faire le choix de ne vous inscrire que dans une région « secondaire ».
L'inscription en région « fiscale » n'est pas obligatoire, même si elle est proposée automatiquement.

❋ Pour s'inscrire en Bretagne il faut y résider de façon permanente. Ceci veut logiquement dire que votre adresse fiscale doit être en Bretagne. Si votre adresse fiscale est ailleurs, merci de nous préciser dans les commentaires que vous résidez cependant de façon permanente sur le territoire, sinon, votre fiche risque d'être supprimée automatiquement.

Possibilité d'indiquer 2 adresses d'hébergement par région :
En région fiscale : votre adresse fiscale et une seconde adresse.
En région secondaire : deux adresses

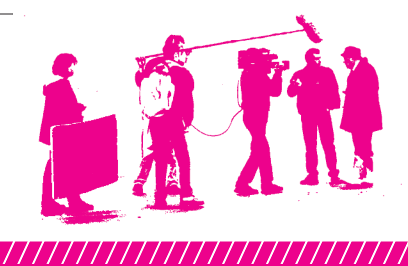
❋ En Bretagne, nous n'acceptons que l'adresse du domicile, pas celles où vous pouvez éventuellement être hébergé(e). Si vous avez des possibilités d'hébergement ailleurs en Bretagne, n'hésitez pas à l'indiquer dans la rubrique « commentaires ».

Utilisation de vos données :
En vous inscrivant à la base « TAF », vous serez recensé(e) dans le fichier de la ou des commissions du film locales compétentes sur le territoire de votre adresse.
Vous autorisez chacune des commissions du film présentes sur le territoire à transmettre vos coordonnées aux sociétés de production avec lesquelles elles collaborent.

La charte d'inscription :
Après avoir lu la charte d'inscription, vous devez cocher la case « J'accepte les termes de la charte d'inscription » afin d'accéder à l'étape suivante.

›››

Accueil des tournages en Bretagne
Catherine Delalande / Emmanuelle Lohéac / Fanny Sabatier
tournages@tournagesbretagne.com
www.tournagesbretagne.com



CRT Bretagne, 1, rue Raoul Ponchon
CS 46938 - 35 069 Rennes Cedex
T. 02 99 28 44 60





››› PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR UN ARTISTE PROFESSIONNEL

L'inscription dans la base « TAF » sous le statut « de technicien(ne) » est réservée aux techniciens professionnels, personne dont l'activité principale ou la formation relève du cinéma, de l'audiovisuel ou du spectacle vivant.

La saisie de vos informations se fait en deux étapes :
- création d'un compte utilisateur
- création de fiche(s) de renseignements

Si vous ne complétez pas toutes les étapes, l'inscription ne sera pas visible par la ou les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.

//

ACCÈS A LA BASE « TAF »

Au préalable, préparez un CV actualisé (cf. mode d'emploi en page 4). *Si nécessaire et si vous pouvez le justifier avec vos expériences, préparez un CV par équipe.*

❋ Seuls les professionnel(le)s résidant en Bretagne peuvent s'inscrire dans la base « TAF Bretagne » : votre formation et vos expériences doivent attester que vous êtes bien professionnel(le).

Pour accéder à la base « TAF », rendez-vous sur le site de Film France (www.filmfrance.net › rubrique « base TAF » et cliquer sur « Cliquez ici » pour accéder à la base « TAF ».

Si vous arrivez sur la version anglaise du site de Film France, cliquez sur le petit drapeau français (en haut à gauche de la page et vous serez redirigé vers la page en français.

Cliquez sur le bouton « s'inscrire » sous la mention « Vous n'êtes pas encore inscrit(e) ? ».

Prenez le temps de bien lire la charte d'inscription avant de cocher la case confirmant que vous acceptez bien les termes de la charte puis cliquez sur « valider ».

L'inscription se déroule désormais en 2 temps.

ETAPE 1 : CREATION DU COMPTE UTILISATEUR

Les rubriques à remplir correspondent à vos informations administratives. Celles-ci apparaîtront sur chacune des fiches que vous pourriez créer.

Ces fiches seront transmises aux porteurs de projets donc remplissez-la au mieux... Vous pourrez à tout moment consulter et modifier ces informations.

Cette étape est commune à chaque type d'inscription (si vous souhaitez aussi vous proposer pour de la figuration, vous n'aurez pas de nouveau compte utilisateur à créer).

La saisie de vos informations administratives, (celles-ci sont reportées sur chaque fiche d'inscription) :

Etat civil : nom, prénom, date et lieu de naissance...

Renseignements administratifs : adresse fiscale (adresse figurant sur les bulletins de salaire), numéro de téléphone portable, adresse email, statut professionnel, permis de conduire...

Création d'un mot de passe : entre 7 et 16 caractères.

La saisie de vos informations administratives dirige le premier choix d'inscription automatiquement vers la région de votre adresse fiscale. Si votre adresse fiscale est dans une région où la base « TAF » n'est pas administrée par une commission du film locale, vous n'aurez plus qu'un choix d'inscription dans une région secondaire.

Une fois que vous aurez créé votre compte « utilisateur », vous recevrez un mail vous confirmant la création de votre compte utilisateur. Conservez-bien ce mail dans lequel vous trouverez vos identifiant et mot de passe. Vous pouvez désormais passer à l'étape 2 qui consiste à créer votre fiche « technicien-ne » qui sera, comme votre « compte utilisateur » à compléter au mieux pour que nous puissions valider votre inscription et que votre profil soit le mieux mis en valeur possible.

ETAPE 2 : CREATION DE FICHES DE RENSEIGNEMENTS PAR RÉGION

L'interface vous propose de vous inscrire dans votre région «fiscale » et/ou dans une région « secondaire » de votre choix.

❋ Attention : comme indiqué précédemment, pour s'inscrire dans la base « TAF Bretagne » , il faut y résider, si ce n'est pas votre cas, ne perdez pas votre temps...

Pour créer votre fiche Technicien(ne), vous devez cliquer sur « s'inscrire » en face du statut « Technicien(ne) ».

La création de la fiche de renseignements se fait en deux temps.

A : SAISIE DES INFORMATIONS CONCERNANT VOS COMPÉTENCES, APTITUDES ET EXPÉRIENCES

Coordonnées en région fiscale : votre adresse fiscale

Fonction / compétences : postes dans lesquels vous vous inscrivez.

❋ Attention : vous ne pouvez sélectionner que des postes que vous avez précédemment occupés sur un tournage de fiction longue (long métrage ou téléfilm). Le niveau des postes occupés sur un tournage de court métrage n'est pas le même que pour une fiction longue. Vous pouvez vous inscrire dans 1 à 2 équipes de postes : Cascade, Coiffure, Costume, Décoration, Divers, Electricité, Image, Machinerie, Maquillage, Mise en scène, Montage Image, Production, Régie, Scénario, Son.

Vous pouvez sélectionner de 1 à 3 postes par équipe, à condition d'avoir effectivement été rémunéré à un de ces postes pour au moins la totalité d'une fiction longue.

Expériences significatives et récentes : ce tableau vous donne la possibilité de mettre en avant certaines expériences de votre CV. Remplissez-le entièrement car certains employeurs ne lisent que la fiche et pas le CV... Privilégiez les expériences en audiovisuel et cinéma. S'il vous reste de la place, mentionnez des expériences en spectacle vivant.

Aptitudes/Matériel : formations, langues parlées, matériels utilisés ou en votre possession...

Commentaires : informations supplémentaires, dont les habilitations, CACES, possibilités d'hébergement...

B : TRANSFERT DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES (CV ET/OU PHOTOS)

Une fois votre fiche de renseignements remplie, vous devez télécharger obligatoirement un CV (cf. mode d'emploi en page 4) correspondant aux postes que vous avez sélectionnés. Si vous avez sélectionné 2 familles de postes, vous devez télécharger 1 CV par famille de postes.

Lors de la création d'une fiche, une fiche sans les documents obligatoires ne sera pas visible par Accueil des tournages en Bretagne et nous ne pourrons donc pas vous contacter et/ou valider l'inscription.

Si vous êtes satisfait(e) de votre inscription, vous pouvez vous déconnecter (en cliquant sur le bouton « déconnexion » en haut à droite de la page).

SUIVI DE VOS FICHES DE TECHNICIEN(NE)

LA VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

Vous recevrez dans un second temps un mail de validation ou de suppression de votre inscription par chaque commission du film locale compétente sur le territoire de vos adresses.
Chaque commission du film locale se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de supprimer une inscription.
❋ Pour votre inscription en Bretagne, nous prendrons dès que possible contact avec vous soit par mail pour vous informer de la bonne validation de votre fiche (que vous aurez à mettre à jour tous les 6 mois), soit par mail ou par téléphone afin de voir avec vous les modifications nécessaires.
Tant que vous n'avez pas reçu de mail vous indiquant la bonne validation de votre inscription, vous ne faites pas partie des fichiers d'Accueil des tournages en Bretagne et nous ne pouvons transmettre les informations vous concernant le cas échéant aux porteurs de projets pouvant nous solliciter. Merci donc de faire le nécessaire pour que votre fiche soit validée au plus vite : remplissez-la bien et prenez soin de faire un CV mettant votre parcours en valeur (cf. mode d'emploi page 4).

//

L'ACCÈS ET LA MODIFICATION/MISE À JOUR DE VOS FICHES ET CV

Avec votre nom utilisateur (= votre adresse email) et votre login (= votre mot de passe), vous pouvez modifier votre fiche d'inscription (validée ou non) et/ou vos photos et/ou votre CV *à tout moment en repassant par le site de Film France (via* **www.filmfrance.net** *> rubrique « base TAF ») :*
⚓ *cliquer sur « Cliquez ici » pour accéder à la base « TAF »,*
⚓ *indiquez l'adresse mail et le mot de passe que vous avez indiqués lors de la création de votre compte utilisateur dans les cases situées sous la mention « Vous êtes déjà inscrit(e) ».*
Vous accéderez alors à une nouvelle page vous permettant de :
⚓ *consulter et modifier votre compte utilisateur,*
⚓ *consulter et modifier votre fiche « technicien-ne ».*
Si vous oubliez votre mot de passe, il vous suffit de retrouver le mail qui vous a été adressé lors de la création de votre compte utilisateur dans lequel est indiqué votre mot de passe ou de saisir votre adresse mail *sur le site de Film France > rubrique « base TAF »* et votre mot de passe vous sera envoyé par mail.
Vous devez mettre à jour les informations (y compris votre CV et/ ou vos photos) de votre inscription aussi régulièrement que possible, et au moins une fois par an.
❋ En Bretagne, nous demandons une mise à jour tous les 6 mois, si vous oubliez de le faire, vous recevrez une relance...

Les commissions du film locales administrant vos fiches ne peuvent pas modifier vos informations directement depuis leur accès d'administration sans votre autorisation expresse.

//

LA SUPPRESSION DE VOTRE FICHE

Vous pouvez à tout moment supprimer votre fiche par le biais de votre nom utilisateur/login (votre adresse email et votre mot de passe).
Conséquence : Les commissions du film locales concernées par votre inscription ne pourront alors plus proposer vos compétences aux sociétés de productions ayant des projets de tournages dans leur région.
Toute fiche modifiée sera proposée à la validation aux commissions du film locales administrant votre inscription.

BON COURAGE POUR TOUT ET N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER EN CAS DE SOUCI (T- 02 99 28 44 60)

››› Mode d’emploi “TAF” /// Technicienne et technicien

COMMENT FAIRE UN CV QUI AUGMENTE VOS CHANCES D'ÊTRE CONTACTÉ(E)

RAPPELS

Les personnes qui reçoivent votre fiche et votre CV en reçoivent souvent beaucoup.
Elles ont peu de temps pour chaque personne. Il faut donc impérativement faciliter la lecture et être clair et précis. De plus, même si nous transmettons fiche ET CV à chaque fois, nous ne savons pas si ils ou elles lisent seulement un des documents ou les deux.
Il est donc indispensable que votre fiche ET votre CV soient complets et faciles à lire.

Le CV :
Faites le tenir sur 2 pages maximum et privilégiez le format Word (extension en .doc) sinon utilisez le format PDF (.PDF) ou le format .rtf ou .txt.
La base « TAF » vous permet de vous inscrire dans 2 familles de métier. Si vous faites ce choix, faites un CV par genre de métier.

Vous devez indiquer en haut à gauche les éléments suivants :
Prénom Nom
Adresse complète
N° de téléphone
Adresse mail
Métier

Vos expériences doivent être classées par ordre chronologique, du plus récent au plus ancien.
Il faut un paragraphe par activité. Vous vous adressez à des personnes qui cherchent des techniciens pour de l’audiovisuel ou du cinéma, vos expériences passées dans ces domaines doivent donc être en tête.
Exemple :
Cinéma et télévision :
Année, titre du film, nature du film (long métrage, court métrage, téléfilm, film institutionnel, pub…), nom du réalisateur, de la société de production, poste occupé, durée (totalité du film, renfort X jours : cela peut permettre d’éviter toute ambigüité), nom du chef de poste (cela peut rassurer l’employeur potentiel)
Et ainsi de suite pour tout ce qui est dans ce domaine.

D’autres expériences en spectacle vivant ou dans d’autres domaines peuvent tout à fait être évoquées, selon le même modèle, et à condition qu’elles soient liées au métier pour lequel vous postulez.

Formation :
Formation initiale générale et/ou liée au métier
Formation continue liée au métier

Divers :
Permis, habilitations (Caces, …), langues que vous pratiquez réellement, liens vers vos démos, …



ACCUEIL DES TOURNAGES EN BRETAGNE est une mission d’aménagement culturel et de développement économique initiée et financée par la Région Bretagne. En contact permanent avec sociétés de productions, professionnels d’ici et d’ailleurs et collectivités territoriales, elle facilite le travail des équipes (conseils, pré-repérages, fichiers de comédiens et techniciens, aide au casting, relation avec autorités et presse locale…). À travers ses interventions, Accueil des tournages en Bretagne vise à maximiser à tous les niveaux les interactions entre les tournages et le territoire.